



## Succession sous séparation de biens

Par **JYJ**, le **18/06/2008** à **14:48**

Bonjour.

Je suis marié sous le régime de la séparation de biens (contrat signé devant notaire avant le mariage).

Mon épouse a hérité d'un bien immobilier, avec son unique frère.

Nous avons acheté à son frère la moitié qui revenait à ce dernier.

Il s'agissait d'une maison de vacances que nous avons entièrement reconstruite pour en faire notre résidence principale.

En cas de disparition de mon épouse, puis-je en conserver l'usufruit, sachant que nous avons deux enfants (majeurs) ?

Merci

Par **Visiteur**, le **24/06/2008** à **18:43**

Bonsoir,

La réponse simple; en cas de décès de votre épouse, vous avez le choix entre 25% en pleine propriété ou l'USUFRUIT VIAGER.

(Davantage si vous avez fait une donation entre époux de la plus forte quotité disponible, dite ... "donation au dernier vivant")

Très cordialement